MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-septième séance – Mercredi 6 décembre 2000, à 17 h

Présidence de M. Bernard Paillard, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Christian Ferrazino,* conseiller administratif, *Mme Renate Cornu, M. Pierre de Freudenreich, Mmes Diana de la Rosa, Liliane Johner, Christina Matthey* et *M. François Sottas.*

Assistent à la séance: *M. Alain Vaissade,* maire, *M. Manuel Tornare,* vice-président, *MM. André Hediger* et *Pierre Muller,* conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 23 novembre 2000, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 5 décembre et mercredi 6 décembre 2000, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Alain Vaissade, maire. J'ai effectivement des communications du Conseil administratif à vous transmettre ce soir. Tout d'abord, en réponse à deux conseillers municipaux qui m'avaient demandé des nouvelles sur le dossier des Halles de l'Ile, je vous informe que le Conseil administratif a accepté de présenter lors de votre session du mois de janvier un projet qui fait le bilan des 44 propositions qui existaient depuis 1991. Mon département avait soumis au Conseil administratif cinq propositions; celui-ci en a retenu une qui concerne l'établissement d'un centre multimédia. Le Conseil administratif a en quelque sorte lié trois dossiers relatifs à la construction d'une discothèque et d'une médiathèque avec une animation musicale. Je rappelle que le centre multimédia regroupe des activités concentrées sur les discothèques, la médiathèque, les cybercafés, une salle de consultation, d'écoute et de recherche et une salle d'expositions et de conférences. Avec la discothèque/médiathèque, il s'agissait en quelque sorte de créer un nouveau lieu pour décharger la discothèque des Minoteries qui est complètement saturée et qui doit faire face à une demande considérable d'emprunts de disques; ce projet sera donc associé à celui du centre multimédia.

Un troisième projet peut également réunir les deux autres. Il s'agit d'un centre consacré à une animation musicale et dont le titre est «Musiques'Halles». C'est un projet qui a été élaboré par Alain Gallet et Dominique Berlie. Ce centre serait dévolu à toutes les musiques, notamment les musiques actuelles qui sont si chères aux jeunes, mais aussi les musiques ethniques, et à leur diffusion. Comme vous l'avez demandé, ce projet s'articulera évidemment sur une plate-forme centrale, grâce à un restaurant dont les horaires seront en phase avec toutes les activités et à la réalisation d'une verrière et des passerelles le long du bâtiment, pour conserver le cheminement piétonnier de la place Bel-Air jusqu'au Bâtiment des Forces-Motrices en passant par le chemin des Lavandières. Ce projet est aussi élaboré dans la perspective de la réalisation d'une zone piétonne à la place Bel-Air.

Ce projet va vous parvenir durant la session du mois de janvier. C'est vous qui déciderez s'il vous convient et comment le mettre en œuvre. On vous proposera ensuite une résolution pour voter un crédit d'étude pour cette réalisation, qui sera bien sûr étudiée auparavant en commission.

La deuxième communication concerne le droit des pauvres. Il y a quinze jours, la votation populaire a permis de prendre une décision qui concerne la suppression du droit des pauvres. Or la Ville de Genève est particulièrement concernée du fait qu'elle subventionne beaucoup d'organismes qui organisent des manifestations publiques payantes; cela concerne également tous ceux qui nous écoutent peut-être en ce moment sur TV Léman bleu. Le Conseil administratif a

en effet pris la décision d'intervenir auprès de toutes ces institutions pour leur demander de réduire le prix des billets du montant équivalent à celui du droit des pauvres. En effet, il n'y a aucune raison, puisque c'est un vote populaire et que le peuple genevois a décidé de supprimer le droit des pauvres, que les institutions culturelles, sportives ou autres continuent à avoir le même tarif. Le Conseil d'Etat a décidé que le droit des pauvres sera supprimé à partir du 15 décembre. Sans réduction du prix du billet, cela engrangerait des recettes supplémentaires de 13%. Cela n'est donc pas acceptable et, comme le Conseil d'Etat a fixé la date du 15 décembre, nous devions prendre une mesure immédiate, ce que nous avons fait ce matin au Conseil administratif. De ce fait, si les organismes subventionnés ne pratiquent pas cette réduction, nous diminuerons les subventions du montant des recettes supplémentaires.

Il s'agit là du respect des droits démocratiques et de la votation populaire et également de la décision du Conseil d'Etat qui en a décidé l'application au 15 décembre 2000. Nous aurions préféré le 1er janvier 2001, mais nous avons pris la même date que le Conseil d'Etat. Il y a évidemment toute une mise en œuvre transitoire qui sera un petit peu improvisée, parce qu'il faut changer les billets; ceux qui étaient sur Billetel n'ont qu'à changer l'impression et ne plus mentionner le droit des pauvres; les autres n'ont qu'à trouver un système pour fabriquer des nouveaux billets.

Pour notre part, cela ne doit pas occasionner de débat dans cette enceinte, parce que nous avons pris cette décision en application de celle du Conseil d'Etat; nous avons donc communiqué cette décision aujourd'hui à tous les organismes subventionnés par la Ville de Genève. Nous avons également rappelé aux secteurs privés qui ont mené la campagne pour la suppression du droit des pauvres de diminuer le prix des billets, puisqu'ils ont alimenté leur campagne sur ce thème. Voilà les décisions que le Conseil administratif a prises à ce propos.

Le président. Je précise, Monsieur le maire, comme vous l'avez dit, qu'il n'y a pas de débat au moment des communications. Ceux et celles qui souhaiteraient avoir une discussion sur cette question doivent déposer un objet qui sera traité en son temps.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je vous ferai part tout d'abord d'une information, puis de deux réponses à deux questions posées hier au soir par des conseillers municipaux. Il s'agit en premier lieu du règlement que vous avez reçu concernant la coopération au développement, l'aide humanitaire et le droit des personnes. Je tiens à rappeler ici les nouveautés essentielles en termes finan-

ciers, car c'est très important. La Ville de Genève augmente sensiblement, et c'est un désir du Conseil administratif in corpore, la part de son budget consacrée à la coopération en la faisant passer de 0,2 à 0,7% dans les deux ans à venir. Il nous semble indispensable, lors de la reprise économique qui se produit chez nous, de manifester ainsi notre solidarité avec les régions les moins favorisées de cette planète. En termes d'organisation, le Conseil administratif a décidé de se montrer solidairement engagé et responsable de la politique de coopération de la Ville qui sera désormais placée – vous le savez – sous la houlette de l'ensemble du Conseil administratif et non plus sous la responsabilité d'un seul magistrat. Cela donnera plus de lisibilité et d'efficacité à la politique de la Ville en matière de coopération et d'aide technique.

Vous avez vu sur le fond que le nouveau règlement de la Ville de Genève fait de celle-ci un acteur privilégié et beaucoup plus important de la politique de coopération. Il étend également, et c'est très important, le champ d'intervention de la Ville de Genève à la promotion du droit des personnes, en particulier les personnes défavorisées, les démunis, les enfants, les handicapés, les minorités sexuelles ou encore les réfugiés. Enfin, la Ville de Genève s'engage fortement dans le domaine du développement durable de l'Agenda 21; elle va donc faire de cette notion un acte privilégié de sa politique de coopération – je rappelle que M. Vaissade, maire, est président à l'heure actuelle de la Délégation à l'aménagement et à l'environnement qui traite de ce dossier. Je suis certain, comme l'ensemble du Conseil administratif, que votre Conseil soutiendra cette démarche qui s'inscrit dans la droite ligne d'une Genève ouverte, solidaire et tolérante, ainsi que nous le voulons tous.

En ce qui concerne les deux questions de conseillers municipaux, M. Deshusses avait posé une question concernant la Maison du Bout-du-Monde qui s'appelle maintenant Maison Antoine-de-Saint-Exupéry. J'ai demandé ce matin au Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) de mettre un grillage de sécurité pour que les enfants ne risquent pas de tomber dans les falaises de l'Arve. J'ai demandé également qu'un entretien plus important et un aménagement plus esthétique de ce jardin soient effectués par le SEVE le plus rapidement possible.

La deuxième question émanait du conseiller municipal Didier Bonny concernant la sécurité des fêtes d'écoles à l'occasion de l'Escalade et, d'une manière plus générale, dans les locaux des écoles. Je vous demanderai un petit peu de patience, parce que j'ai demandé au service technique des écoles une réponse à la suite de la question de votre collègue Didier Bonny que je vais vous lire si cela vous intéresse, car cela me paraît important: «A la suite des nouvelles normes de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie, la Sécurité civile du Canton de Genève a accordé une dérogation sur le taux d'occupation maximal des

grands locaux scolaires lors de fêtes scolaires moyennant certaines dispositions particulières. Toutes les écoles de la Ville de Genève ont été informées de ces changements par un courrier que je leur ai adressé en date du 7 novembre 2000. Pour les fêtes dans les écoles à l'occasion de l'Escalade, la plupart des écoles ont demandé l'autorisation de faire une fête. Ces fêtes peuvent être répertoriées en deux catégories: a) manifestations organisées à l'extérieur de l'école; b) manifestations organisées à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.

»En fonction de la demande, du nombre de personnes attendues et du respect de la sécurité, le Service des écoles accorde ou refuse l'utilisation de locaux scolaires, toujours en fonction de ces normes cantonales. Il faut relever que la grande majorité de ces manifestations sont organisées à l'extérieur des bâtiments scolaires.»

Voici donc la liste des demandes envoyées au Service des écoles; je pense que cela peut intéresser les téléspectateurs de TV Léman bleu et, bien évidemment, Didier Bonny. «Un préavis favorable pour la fête de l'Escalade a été délivré pour les groupes scolaires suivants: Bertrand, Cayla, Châteaubriand, Cropettes, De Budé, Ferdinand-Hodler, Geisendorf, Grottes, Liotard, Mail, Necker, pavillon d'Aïre, Pâquis-Centre, Roches, Saint-Antoine, Saint-Jean, Sécheron, Trembley I et II et Vollandes. Le Service des écoles est dans l'attente d'une réponse du Service d'incendie et de secours pour les écoles suivantes: Charles-Giron, Cité-Jonction et Dumas. A la suite de dissensions entre le corps enseignant et l'Association des parents d'élèves, nous avons été informés à ce jour que l'école du Seujet renonçait à organiser une fête de l'Escalade.

»Etant donné que les conditions de sécurité étaient remplies – présence de trois pompiers – notre service a délivré une autorisation à l'école des Grottes. Cependant, le corps enseignant» – c'est ce que vous disiez hier, Monsieur Bonny – «ayant pris conscience de sa responsabilité en tant qu'organisateur, n'a pas voulu l'assumer et a annulé les activités prévues dans l'école, mais a tout de même maintenu une manifestation à l'extérieur du bâtiment.»

En ce qui concerne l'avenir, car il n'y a pas que cette chère fête de l'Escalade, afin de limiter au maximum les problèmes d'organisation de fêtes d'école, le Service des écoles de mon département est en train d'effectuer, comme je le disais hier, une étude sur la mise en conformité des grands locaux scolaires. Le but est de vous soumettre dans le courant de l'année prochaine, au début de l'année civile, un rapport de faisabilité sur la création de sorties de secours pour les salles de gymnastiques ainsi que pour les aulas.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Nous sommes saisis de trois motions munies de la clause d'urgence. Il s'agit de la motion N° 137, de MM. Roman Juon, Sami Kanaan, Roger Deneys, Alain Marquet, Christian Zaugg, Alain Comte et Mme Michèle Künzler, intitulée «Ouverture récente du chantier des immeubles à la rue de Lyon, dans le périmètre de Planète Charmilles, vers l'école de l'Europe». Ensuite, nous avons la motion N° 138, de MM. Christian Zaugg, François Sottas, Sami Kanaan et Mme Michèle Künzler, intitulée «Avenir des terrains industriels de Sécheron et sort de leurs locataires». Enfin, nous avons reçu la motion N° 139, de MM. Georges Queloz et Jean-Pierre Oberholzer, intitulée «Application de la suppression de la taxe du droit des pauvres». Pour la première fois, nous allons appliquer le nouveau règlement concernant l'urgence, tel que vous l'avez accepté le 11 octobre 2000. Etant donné qu'il s'agit de la première fois que nous l'appliquons, je vais vous lire le texte relatif à la motion, qui est le même pour les résolutions, afin que nous puissions nous familiariser avec cette nouvelle procédure.

L'article 46 est modifié comme suit:

«1. Le proposant peut demander que sa motion soit ajoutée à l'ordre du jour de la séance en cours s'il y a urgence.

»Dans ce cas, il doit déposer sa motion dans le quart d'heure qui suit le début de la première séance» – donc de 17 h à 17 h 15, comme c'est le cas, car nous avons trois urgences qui viennent d'être déposées.

«Lorsque plusieurs séances sont agendées le même jour, les motions urgentes doivent être déposées lors de la première séance, excepté lors de la session du budget.

»Lors du budget, les urgences peuvent être déposées dans le quart d'heure qui suit l'ouverture de la séance du matin, ainsi qu'au début de la séance de l'après-midi.» La suite est plus intéressante:

«2. Après qu'elle a été annoncée, le texte de la motion est distribué aux conseillers municipaux et aux conseillers administratifs au cours de la même séance.» Les trois motions urgentes sont en train d'être copiées pour vous être distribuées.

«3. Au début de la deuxième séance» – donc en principe à 20 h 30; aujourd'hui, c'est spécial, il n'y aura peut-être pas de séance à 20 h 30. Nous avons prévu le cas et je le commenterai dans un instant – «le proposant dispose de 3 minutes pour s'exprimer sur l'urgence de sa motion. En cas de pluralité d'auteurs, seul l'un d'entre eux s'exprime.» Vous avez bien compris qu'il n'y a donc qu'une seule intervention sur l'urgence, même s'il y a plusieurs auteurs.

«4. Chaque groupe, par un de ses représentants, dispose d'une minute pour s'exprimer sur l'urgence.

»5. Si, au vote, l'urgence est acceptée, le proposant développe immédiatement sa motion.» Ce n'est donc pas le lendemain, mais le jour même.

«6. La délibération a lieu conformément aux dispositions du Titre VIII.»

Voilà cette nouvelle manière de procéder. J'ajoute que, aujourd'hui, tout à fait exceptionnellement, il se pourrait que nous n'ayons pas à revenir à 20 h 30. Dans ce cas de figure, nous ne reviendrions pas exceptionnellement uniquement pour une urgence, mais nous nous contenterions de faire une suspension de séance à la suite de laquelle nous pourrions entrer en matière sur les objets dont vous auriez accepté l'urgence.

J'ai encore une dernière communication à vous transmettre de la part du président de la commission des finances, M. Mouhanna, qui annonce aux membres de la commission des finances que les convocations aux séances leurs seront désormais adressées par e-mail et que les prochaines réunions de cette commission auront lieu les 13 et 19 décembre.

3. Motion de Mmes Isabel Nerny, Anne-Marie von Arx-Vernon et M. Bernard Lescaze: «Que fait-on des plantes qui ornent les nombreuses vasques lors du changement de décor floral par saison?» (M-128)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

– que la Ville de Genève tente de limiter les dépenses;
– que lors des changements de saison beaucoup de plantes sont tout simplement jetées en vrac, selon certains jardiniers, ou brûlées, selon d'autres,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prévoir soit de vendre ces plantes, à un prix modique, à la population, soit de les mettre simplement à la disposition des personnes intéressées sur une place publique, voire de les offrir à des homes pour personnes âgées.

Mme Isabel Nerny (AdG/SI). En me baladant notamment vers les places qui sont fleuries, j'ai constaté que les jardiniers qui enlevaient les plantes lors du

[1] Annoncée, 1417.

changement de saison les jettaient carrément dans leur camion! Je leur ai demandé ce que devenaient ces plantes, encore en parfait état, notamment les bananiers du Bourg-de-Four. Ils m'ont dit qu'elles étaient brûlées. J'ai également posé la question à une autre personne et celle-ci m'a répondu que ces plantes partaient à la décharge cantonale. Je trouve que cela n'est pas normal; on n'a pas à jeter à la poubelle des fleurs en bon état. C'est pour cette raison que je suggère de les mettre à la disposition de la population pour ceux qui voudraient les replanter sur leur balcon et terrasse ou dans leur jardin.

Mme Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Mesdames et Messieurs, tout le monde sait que le SEVE (Service des espaces verts et de l'environnement) élabore des décorations qui font l'admiration de la population locale et des visiteurs et touristes de passage à Genève. Il nous semble dommage que ces éléments de décoration florale qui font l'admiration de tous soient détruits, alors que, dans de nombreux cas, ils peuvent encore servir d'éléments décoratifs gratuits ou peu coûteux à des personnes ou des associations qui n'ont pas les moyens d'investir dans de telles décorations. C'est une idée simple, sympathique, peu coûteuse et qui peut faire beaucoup d'heureux et d'heureuses. Monsieur le président, nous pensons, au PDC, que rien ne nous empêche de renvoyer cette motion au Conseil administratif.

Préconsultation

Mme Sandrine Salerno (S). Le Parti socialiste appuie l'envoi de cette motion au Conseil administratif et, parlant du sujet du décor floral, nous souhaiterions demander au magistrat s'il est envisageable d'avoir une réflexion sur l'architecture florale en Ville de Genève et peut-être d'imaginer une autre façon de décorer la ville. Je sais qu'il y a déjà une proposition à l'étude, ou qui est concrétisée, relative à l'Horloge fleurie, mais le groupe socialiste aurait souhaité des réformes ou des propositions nouvelles en matière d'architecture florale et de paysagisme. Effectivement, l'alignement «une tulipe, 10 centimètres, une tulipe, 10 centimètres, un tas de petites pensées violettes, un tas de petites pensées jaunes», etc., on trouve cela joli mais légèrement désuet. C'est donc une supplique à l'adresse du conseiller administratif en charge du SEVE pour revoir la décoration florale de la commune.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Il y a deux questions et également deux réponses. La première concerne la présente motion: je me suis permis de transmettre la demande des motionnaires au SEVE et je vais vous lire sa réponse. La deuxième question est celle de Sandrine Salerno et j'y répondrai dans un instant.

Vous savez, Mesdames von Arx-Vernon et Nerny, que le SEVE procède deux fois par an au renouvellement des plantes des massifs et des vasques de la ville. En octobre, le SEVE procède à la mise en place des plantes bisannuelles comme les pensées, les pâquerettes, les myosotis et des plantes bulbeuses comme les tulipes. En mai, il procède à la mise en place des annuelles comme les tagettes, les impatientes et les plantes à massif non rustiques comme les géraniums, les dahlias et maintenant certains palmiers qui résistent à l'hiver chez nous, ce qui n'était pas le cas il y a une quarantaine d'années, puisqu'il y a malheureusement un réchauffement de la planète.

Au sujet de ces renouvellements, il faut distinguer plusieurs éléments. Au printemps, les plantes bisannuelles ont terminé leur cycle et ne sont pas récupérables; les bulbeuses sont récoltées, séchées et réutilisées à la prochaine plantation. A l'automne, les annuelles ont également terminé leur cycle et meurent. Les plantes à massif non rustiques comme les géraniums sont détruites par le gel. Toutefois, les jardiniers du SEVE en récupèrent le plus possible pour les conserver et les utiliser comme plantes mères pour les cultures des prochaines saisons. Vous voyez donc, Madame Nerny, qu'il serait difficile de les donner à des particuliers. Les jardiniers récupèrent aussi celles qui nécessitent plusieurs années de culture comme les palmiers. Les dahlias sont également récupérés afin d'être mis en culture au printemps suivant. L'ensemble de ces végétaux est hiverné dans les serres des établissements horticoles de notre service.

Pour ce qui est des masses des végétaux non récupérables, elles sont transformées en compost au centre horticole des Bornaches; il s'agit là d'une demande que les écologistes avaient faite il y a quelques années. Cette matière organique est recyclée dans les cultures de la pépinière et lors des plantations dans les parcs de la ville.

Au vu de ce petit cours de jardinage, qui était peut-être un peu long, il semble difficile de vendre ou d'offrir des plantes au public, mais je ne veux pas être fermé à vos propositions. Vous avez pu lire dans le plan d'investissements quadriennal qu'il y a une possibilité de transférer le centre horticole de Beaulieu au centre horticole des Bornaches à Certoux et j'ai dans l'idée de proposer, si le Conseil administratif me suit, que certaines serres soient mises à la disposition du public pour des cours sur les plantes vertes, les plantes de jardinage, pour ceux qui ont des petits jardins privatifs, etc. Donc, dans deux ou trois ans, puisque dans le plan d'investissements quadriennal le transfert aux Bornaches est prévu en 2004 ou 2005, on pourra peut-être être plus à la disposition de la population en allant dans le sens de ce que veulent Mmes von Arx-Vernon et Nerny.

En réponse à la question de Mme Salerno, je pense que vous savez que j'ai mandaté deux artistes d'art contemporain, Jean Stern et Josée Pitteloud, pour revoir l'esthétique des massifs de la rive droite jusqu'à l'Horloge fleurie. En effet,

j'estime comme vous que l'esthétique de nos massifs est à revoir. Nous avons présenté au mois de septembre la proposition de ces deux artistes aux jardiniers et je dois dire, puisqu'on critique souvent les fonctionnaires en disant qu'il y a chez eux de la résistance au changement, que les jardiniers ont été ouverts et enthousiastes. Nous faisons une première expérience et je ne veux pas encore dévoiler ce projet, parce que je ne veux pas que certains fassent des pétitions signées par 35 personnes prétendant qu'il ne faut pas changer l'Horloge fleurie étant donné qu'elle fait partie du patrimoine mondial – vous voyez ce que je veux dire!

Une fois que le budget sera voté, le 16 décembre, je vous dévoilerai en priorité, avant la presse, ce mandat qui a été confié à ces deux artistes. En résumé, ces deux artistes ont vraiment fait un travail remarquable et je me réjouis que des artisans comme les jardiniers puissent travailler main dans la main, au propre et au figuré, avec Josée Pitteloud et Jean Stern.

Mise aux voix, la motion est acceptée sans opposition (quelques abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prévoir soit de vendre ces plantes, à un prix modique, à la population, soit de les mettre simplement à la disposition des personnes intéressées sur une place publique, voire de les offrir à des homes pour personnes âgées.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

4. Motion de Mmes Isabel Nerny et Alice Ecuvillon: «Clôturons et cédons un plan d'herbe dans le parc des Bastions pour les ébats des chiens de la Vieille-Ville» (M-131)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant que:

– nombreux sont les galeristes, avocats et même juges d'instruction qui viennent travailler en Vieille-Ville avec leur chien et que ces chiens s'additionnent à ceux des habitants du quartier;

[1] Annoncée, 1944.

– les endroits «pattes libres» sont trop restreints pour plus de 17 000 chiens à Genève;
– bien que située en plein nord, la terrasse d'Aubigné a été dévolue aux enfants, pourtant peu présents en ces lieux;
– autrefois, ce pré derrière la cathédrale était le rendez-vous convivial des «quatre-pattes» et des «deux-pattes» et que cela manque à tout le monde,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de bien vouloir reconsidérer la possibilité de clôturer et de céder un plan d'herbe dans le parc des Bastions pour les ébats des chiens, sous certaines conditions et sous la responsabilité des citoyens utilisateurs.

Mme Isabel Nerny (AdG/SI). Je voudrais rappeler que, dans le temps, avant l'installation des jeux d'enfants, il y avait derrière la cathédrale un lieu d'ébats pour les chiens. Il y a actuellement beaucoup de chiens dans la Vieille-Ville. Quatre juges d'instruction viennent travailler au tribunal avec leurs chiens; il y a aussi les galeristes, les avocats – j'en croise tous les jours – plus les habitants bien sûr. L'espace pour les ébats en liberté est donc extrêmement restreint et tout le monde n'a pas le temps de traverser la ville pour aller dans les parcs assez éloignés. Notre groupe d'habitants aimerait avoir un lieu clôturé, pour préserver les enfants, qui serait à la disposition des gens mais également sous leur surveillance, c'est-à-dire tenu propre. C'est tout ce que nous demandons et je pense que ce n'est pas trop, étant donné qu'on se plaint tout le temps des déjections canines. Il n'y a pas beaucoup de lieux d'ébats dans la ville; on parle de 15 000 chiens à Genève et, pour 15 000 chiens, j'estime qu'on ne fait pas grand-chose. Ce serait assez sympathique d'accepter cette motion pour que les chiens puissent aussi courir et s'ébattre en liberté. Un chien en laisse à longueur d'année n'est pas un animal heureux et équilibré. Pensez-y. Qui dit équilibre dit chien gentil!

Préconsultation

Mme Sandrine Salerno (S). Le Parti socialiste adore la liberté, alors, les ébats en liberté, n'en parlons pas! Cela dit, nous ne pouvons pas nous associer à la demande des motionnaires en l'état. C'est pourquoi mon collègue Roger Deneys et moi-même proposons un amendement qui formule différemment l'invite:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal demande une fois de plus et de manière véhémente au Conseil administratif de modifier le règlement communal en obligeant les pro-

priétaires de chiens à tenir ces derniers en laisse sur l'ensemble du territoire communal et à ramasser les déjections de leurs animaux sous peine d'amende et, lorsque cela sera fait, de bien vouloir considérer la possibilité de clôturer et de céder des espaces privilégiés aux chiens et à leurs maîtres.»

Je m'explique rapidement. Il est vrai que ces débats sur les chiens sont des débats récurrents qui, pour beaucoup de personnes, notamment celles qui nous lisent ou qui nous regardent, peuvent paraître mineurs. Cependant, le problème des chiens qui se baladent en liberté – je pense à la plaine de Plainpalais, au bord de l'Arve, au bord du Rhône – est quelque chose de pénible, quelque chose de très dangereux quand vous vous baladez à pied ou à vélo, j'en ai fait moi-même l'expérience, et, d'autre part, c'est aussi très sale. Offrir des espaces clôturés où les chiens peuvent s'ébattre en liberté, soit, mais demandons d'abord aux propriétaires de chiens d'avoir une attitude citoyenne et de respecter les règlements; demandons à nos autorités de faire respecter ces règlements et d'infliger une amende aux personnes qui ne les respectent pas. A partir de là, le Parti socialiste sera tout à fait ouvert à une discussion.

Mme Isabel Nerny (AdG/SI). Je suis partiellement d'accord avec ce que vient de dire notre collègue. Il est vrai qu'il y a énormément de déjections canines en tous lieux, bien qu'il y ait des distributeurs de sachets pour les déjections; il est vrai aussi que, si votre chien crotte à 200 mètres du distributeur, vous n'avez pas le temps d'y courir. Il faudrait que les agents de ville aient le droit d'intervenir vis-à-vis de toute personne accompagnée d'un chien et de lui demander si elle a sur elle le nécessaire pour ramasser les crottes. Si ce n'est pas le cas et si des déjections ont été constatées, je demande qu'un avertissement soit fait et, en deuxième lieu, une amende de 300 francs devrait être notifiée pour chaque fois. Cela donnera peut-être une leçon à ces gens-là, parce que c'est nous qui subissons les remarques, souvent agressives. Nous avons une discipline à avoir vis-à-vis de nos chiens et des habitants qui traversent la ville, mais d'autres ne la pratiquent pas. Je fais donc cette proposition et je vous garantis que 300 francs d'amende vont vite remettre les choses en ordre!

Mme Alice Ecuvillon (DC). Je suis d'autant plus d'accord avec l'amendement de Mme Salerno et M. Deneys qu'il rejoint en vérité la motion que j'avais défendue il y a quelques petites années pour des espaces de liberté pour nos amis à quatre pattes, qui ne sont pas les amis de tout le monde, en tous les cas dans cette salle, on l'a déjà remarqué. A cette occasion, la taxe pour chien avait été doublée, puisqu'il fallait mettre plus de distributeurs de sachets, les «canipropres» ou les «bravos», je ne sais plus comment cela s'appelle; quelques-uns ont été installés, mais

en tous les cas pas pour la somme que la Ville a récupérée avec la taxe sur les chiens. D'autre part, s'il y avait plus de poubelles dans les rues de la ville, il y aurait aussi moins de crottes par terre, parce que les gens pourraient les ramasser et immédiatement y mettre leur sachet. *(Brouhaha.)* Si vous permettez, je vous ai laissé parler et vous seriez bien aimables de me laisser parler également.

J'aimerais donc simplement revenir sur la notion d'espaces de liberté pour les chiens, car il n'y a aucune raison pour qu'il n'y en ait pas. Je suis cependant tout à fait d'accord – je l'avais dit en son temps, je le redis et je le redirai – que les propriétaires de chiens doivent bien entendu respecter une certaine discipline et également une hygiène élémentaire.

M. Alain Fischer (R). Il me semble qu'il y a plusieurs choses qui ne vont pas dans cette motion. Tout d'abord, comment contrôler que les chiens viennent de la Vieille-Ville? Si on lit vraiment le texte de la motion, il s'agit bien des ébats des chiens de la Vieille-Ville. Il faudra déjà faire un contrôle pour savoir si les chiens viennent bien de la Vieille-Ville. *(Remarque de M. Sormanni.)* Une vignette ou un macaron seront donc parfaits – merci, Monsieur Sormanni, pour cette idée. Je pense qu'il y a des parcs qui peuvent admettre un espace pour les chiens, mais, à mon avis, le parc des Bastions est tout à fait inapproprié pour cela. Je vous rappelle qu'il y a dans ce parc des monuments historiques comme le Mur des Réformateurs, que le SEVE (Service des espaces verts et de l'environnement) entretient régulièrement ce parc à vocation de jardin botanique et que l'Université se trouve dans le parc. Les gens qui prétendent aménager un parc à chiens au milieu du parc des Bastions auront certainement remarqué, s'ils y vont l'été, que les étudiants sont aussi installés dans le parc. Je pense qu'à un moment donné il ne faut pas exagérer. Il s'agirait de savoir où les motionnaires voudraient mettre ce parc. La seule possibilité serait d'utiliser l'espace près de la fontaine de la Grotte, mais où? Pour ces raisons, le groupe radical, dans sa quasi-unanimité, votera contre cette motion.

Mme Sophie Christen (L). Le groupe libéral est tout à fait ouvert aux espaces de liberté pour les chiens. Il estime cependant que le parc des Bastions n'est absolument pas approprié pour un tel lieu d'ébats. D'autre part, on notera avec plaisir que le Parti socialiste souhaite une attitude respectueuse des lois de la part des citoyens et on se réjouit qu'il applique cette théorie aux squats. *(Huées.)*

Mme Michèle Künzler (Ve). Il est exclu pour les Verts que l'on fasse un espace de liberté pour les chiens aux Bastions. Nous aimerions d'abord rappeler que la

commission des pétitions a demandé qu'il y ait des amendes de 500 francs pour les récidivistes qui salissent tout le temps les parcs, les trottoirs, etc. Nous aimerions bien savoir si les ordres sont donnés et surtout appliqués, parce qu'on peut avoir des doutes en voyant l'état de la ville.

D'autre part, j'aimerais revenir sur les espaces de liberté que Mme Ecuvillon avait proposés. La motion N° 282 avait été acceptée le 20 octobre 1997 par le Conseil municipal et une réponse avait été donnée par le Conseil administratif le 11 octobre 2000. Les Verts sont scandalisés que l'on puisse proposer des espaces naturels comme le bord du Rhône ou le bord de l'Arve où il y aura des biotopes naturels pour des espaces de liberté pour les chiens. C'est proprement scandaleux. Je crois que le conseiller administratif en charge de ce dossier devrait revoir ces nouvelles propositions pour l'espace des chiens et, en tout cas, cela va de soi, supprimer de sa liste les espaces naturels.

M. Roman Juon (S). Mme Künzler a tout à fait raison; moi-même, propriétaire de chien, j'abonde dans son sens. M. Fischer a oublié de vous préciser tout à l'heure qu'il habite juste en face du parc des Bastions et qu'il a un chien. Il est donc clair qu'il a aussi envie d'aller promener son chien, et le parc des Bastions n'est pas réservé exclusivement aux habitants de la Vieille-Ville qui sont un petit peu plus loin. Néanmoins, ne soyons pas hypocrites, ce parc est un cynodrome dès la tombée de la nuit; on se croirait à Versoix au concours de course de chiens. Tous les chiens sont lâchés et c'est vrai qu'il faudrait que la police municipale effectue des interventions nocturnes, parce que c'est le seul moment où c'est efficace, car il n'y a pas besoin de contrôle la journée.

Par contre, je pense également qu'il n'y a pas de place pour un lieu d'ébats de chiens dans le parc des Bastions, d'autant plus que le lieu le plus propice à cela est un terrain de football officieux pour les jeunes qui se trouve vers la grotte. Nous ne pourrions donc pas changer l'emploi de ce terrain qui est pour l'heure réservé aux enfants. Je crois qu'il faut raison garder et commencer à réfléchir autrement sur ces problèmes.

M. Roger Deneys (S). Je voudrais quand même répondre au Parti libéral, car il s'agit de ne pas tout confondre. On a entendu, lors de la séance d'hier soir, des intervenants qui faisaient l'amalgame entre les enfants et les chiens et, maintenant, on fait l'amalgame entre les squatters et les chiens. Je trouve que c'est indigne de ce parlement que de faire des analogies pareilles. Les problèmes humains sont bien plus importants que les problèmes des animaux, aussi ennuyeux soient-ils. Je vous remercie d'avoir un peu de tenue dans ce débat.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Les agents de ville, les chiens et les sacs pour les déjections des chiens concernent le département de mon collègue Hediger qui est absent ce soir. En revanche, la promenade des Bastions dépend du SEVE et je pourrais donc vous répondre à ce sujet. D'autre part, pour répondre à la question de Mme Ecuvillon, je ferai remarquer que le SEVE a augmenté considérablement le nombre de poubelles ces derniers temps dans les parcs ainsi que le nombre de distributeurs de sachets pour déjections de chiens. Vous n'avez qu'à aller au parc La Grange ou au parc des Eaux-Vives et vous verrez que nous avons même mis des couvercles sur les poubelles afin que les corneilles ne puissent pénétrer à l'intérieur de celles-ci.

En ce qui concerne les chiens, Madame Nerny, il faut faire de la prévention, éduquer les chiens et surtout leurs maîtres et ne pas oublier de sanctionner les contrevenants. Il est vrai que les agents de ville devraient peut-être avoir des moyens supplémentaires pour sanctionner. Est-ce qu'ils les ont? Vous poserez la question à mon collègue Hediger.

Je suis d'accord avec certains conseillers municipaux et votre collègue Fischer lorsqu'ils disent que le parc des Bastions est un petit parc. C'est un ancien jardin botanique et il a toujours un petit peu cette mission. Vous pouvez vous en rendre compte, puisqu'il y a des étiquettes explicatives au bas de chaque arbre; nous maintenons donc la tradition de jardin botanique au parc des Bastions. C'est un parc où il y a énormément d'activités, des jeux d'enfants, des jeux d'échecs pour adultes et jeunes; il n'y a donc pas beaucoup d'espace. Si vous commencez à délimiter un espace pour que les chiens puissent s'ébattre et aussi faire leurs besoins, ce lieu très restreint deviendra évidemment pathogène, c'est-à-dire à la fois dangereux pour la santé des chiens et pour celle des enfants, voire des adultes. Vous savez – et vous l'avez entendu hier, Messieurs Froidevaux et Mark Muller – que je suis très attentif à la santé des enfants et des chiens, même si je ne mélange pas les problèmes des chiens et des enfants comme le font certains.

Le Conseil administratif essaiera, Madame Nerny, je vous rassure, de trouver peut-être un autre endroit que le parc des Bastions. Il faut que j'en discute avec vous et avec les services de la ville, mais je crois qu'aménager un espace pour les déjections de chiens au parc des Bastions n'est donc pas une bonne idée. D'autre part, je crois qu'il faut, et certains conseillers municipaux l'ont dit, pratiquer ce qui se fait à New York ou dans d'autres villes, c'est-à-dire être beaucoup plus sévères à l'encontre des propriétaires de chiens qui ne respectent pas la propreté du domaine public et nettoyer peut-être un peu plus les trottoirs en achetant du matériel supplémentaire. Je vous encourage, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à déposer des motions, résolutions ou interpellations allant dans ce sens.

Mme Alice Ecuvillon (DC). Je vais déposer un amendement, parce que j'aimerais beaucoup que le Conseil administratif nous donne la possibilité d'utiliser le supplément de revenu qui a été généré par l'augmentation de la taxe sur les chiens, votée par ce Conseil municipal il y a deux ans, sauf erreur, au moment du budget. Voici donc mon amendement:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui donner la possibilité d'utiliser le supplément de revenus généré par l'augmentation de la taxe sur les chiens votée par le Conseil municipal il y a deux ans.»

D'autre part, j'aimerais dire qu'il ne faudrait tout de même pas toujours se focaliser sur les crottes de chiens – excusez-moi. Je serais d'accord que l'on inflige une amende de 300, 400 ou 500 francs aux propriétaires de chiens qui ne ramassent pas les crottes de leurs bestioles, mais, s'il vous plaît, quelle amende allez-vous mettre aux gens qui crachent par terre ou qui laissent traîner leurs préservatifs, usagés, naturellement? Et je ne parle pas des seringues! Cela suffit maintenant! Je trouve quand même que la moindre des choses est de penser aussi aux autres choses et ne pas se focaliser uniquement sur les crottes de chiens. Je ne parlerai pas des squatters, ce n'est pas mon propos, mais je parle de toutes les saletés que l'on peut trouver dans la rue, sur les chemins et dans les parcs. Mesdames et Messieurs, Messieurs les conseillers administratifs, faites quelque chose; mettez également des amendes pour ces motifs, s'il vous plaît.

M. Guy Jousson (AdG/TP). Je ne veux en tout cas pas épiloguer sur les crottes de chiens, mais j'aimerais quand même dire que, si, maintenant, on augmente les contraventions pour les crottes de chiens comme les contraventions des parkings, on va arriver à être une des villes les plus fliquées d'Europe. Nos gardes municipaux sont bien gentils, bien polis, bien habillés; qu'ils continuent à faire de la prévention. Gardons à l'esprit que cette histoire d'éducation des propriétaires de chiens est un processus nouveau. Je trouve d'ailleurs que de grands progrès sont faits. C'est vrai que je n'ai pas du tout compté les crottes de chiens en ville de Genève, mais il me semble voir très souvent des propriétaires de chiens qui font en sorte de prendre le petit sac pour ramasser la crotte et de le déposer à un endroit ad hoc.

Alors laissons là «l'éducation des propriétaires», donnons du temps au temps, mais, s'il vous plaît, gardons-nous d'augmenter encore les contraventions pour les crottes.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je suis tout à fait d'accord avec le discours d'Alice Ecuvillon. Je pense en effet qu'il y a une dégradation dans ce domaine; les sujets qu'elle a évoqués sont réels et il faut vraiment prendre des dispositions, mais, comme je le disais il y a un instant, il faut faire de la prévention et de l'éducation; cela peut se faire en commençant déjà au niveau de l'école primaire. Vous avez voté hier après-midi un crédit pour la jeunesse et je pense que ce crédit pourra aussi être utilisé pour ce genre de prévention.

Le président. Il n'y a plus de demande de parole concernant cette question; nous allons donc procéder aux votes. Nous sommes saisis de deux amendements. Le plus éloigné est celui déposé par Mme Ecuvillon. Le second a été déposé par Mme Salerno et M. Deneys.

Mis aux voix, l'amendement de Mme Ecuvillon est refusé à la majorité (quelques abstentions).

Mis aux voix, l'amendement de Mme Salerno et M. Deneys est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

M. Didier Bonny (DC). Excusez-moi, Monsieur le président, je voudrais juste savoir si cet amendement remplace l'invite ou s'il constitue une invite supplémentaire.

Le président. En l'état, il vient en plus.

Mme Sandrine Salerno (S). Non, Monsieur le président, le texte de notre amendement remplace l'invite.

Le président. Désirez-vous que nous procédions à un nouveau vote ou le fait que l'amendement remplace l'invite précédente est-il clair pour vous et fait-il partie du vote précédent? Je le relis: «Le Conseil municipal demande une fois de plus et de manière véhémente au Conseil administratif de modifier le règlement communal en obligeant les propriétaires de chiens à tenir ces derniers en laisse sur l'ensemble du territoire communal et à ramasser les déjections de leurs animaux sous peine d'amende et, lorsque cela sera fait, de bien vouloir considérer la possibilité de clôturer et de céder des espaces privilégiés aux chiens et à leurs maîtres.»

Nous allons maintenant procéder de la manière suivante: si vous votez oui, vous remplacez la précédente invite par celle-ci.

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande une fois de plus et de manière véhémente au Conseil administratif de modifier le règlement communal en obligeant les propriétaires de chiens à tenir ces derniers en laisse sur l'ensemble du territoire communal et à ramasser les déjections de leurs animaux sous peine d'amende et, lorsque cela sera fait, de bien vouloir considérer la possibilité de clôturer et de céder des espaces privilégiés aux chiens et à leur maître.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

5. Motion de M. Roman Juon, Mmes Isabel Nerny et Hélène Ecuyer: «Pour empêcher l'exploitation de la mort des animaux» (M-132)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

– que les animaux ne sont plus des choses, mais des êtres vivants;
– qu'en l'an 2000 deux cimetières pour animaux vont être mis en service à Lausanne et à Bâle;
– qu'un groupe de promoteurs sans scrupule envisage de couvrir la Suisse de pyramides funéraires pour animaux;
– qu'un promoteur bâlois ouvrira prochainement un cimetière où les animaux pourront légalement être enterrés au prix de 400 francs pour un chat et de 1000 francs pour un chien;

[1] Annoncée, 1944.

– qu'il est primordial d'éviter que, sur le territoire de la Ville de Genève ou du canton, des promoteurs alléchés par le gain facile profitent de la tristesse et du désarroi d'une personne ou d'une famille à la suite de la mort de leur animal pour gagner facilement de l'argent,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de rechercher, en collaboration avec la Société pour la protection des animaux (SPA), les associations intéressées et les autorités cantonales et communales, une solution qui puisse protéger les amis des animaux des exploiteurs de leur mort, à l'image de ce qui se réalise actuellement à Lausanne, c'est-à-dire en créant un cimetière pour animaux accessible à toutes les bourses.

M. Roman Juon (S). Je crois pouvoir déclarer que cette motion est la dernière sur la gent canine et animale en général. Pour mémoire, nous étions dans l'année des animaux et il est donc tout à fait normal que nous soyons intervenus sur ce genre de sujet. Je ne vais pas être long, mais je voudrais simplement dire que cette motion n'a pas été présentée dans un élan du cœur d'ami des animaux; nous avons déposé cette motion suite à un certain nombre d'articles parus cet été dans la presse traitant entre autres des cimetières pour chiens et de tout ce qui en découle, la vente de cercueils, quantité d'objets funéraires, etc.

J'ai été extrêmement frappé par ce qui se passe dans ce domaine, en particulier à Bâle et, si ce n'est pas déjà fait, du côté de Gland – cela se rapproche de Genève. Des exploitants privés mettent en place des espèces de pyramides, de columbariums, où l'on peut mettre les corps des animaux pour un prix – vous l'avez vu – qui varie entre 400 francs pour un chat et 1000 francs pour un chien. Je trouve cela scandaleux. En effet, il s'agit là de personnes qui sont très sensibles et prêtes à tout lorsque leur animal de compagnie meurt, notamment à sortir de l'argent. J'appelle cela de l'exploitation honteuse. C'est la raison pour laquelle je suggérerai au Conseil administratif – en l'occurrence c'est M. Tornare qui devrait s'occuper de cela – d'agir dans l'esprit de ce que la Société pour la protection des animaux (SPA) fait à Lausanne. Elle a créé un cimetière dans les bois au nord de Lausanne et les prix sont très abordables. On peut accepter que les personnes n'aient pas envie de se séparer tout de suite des animaux chers qu'elles ont perdus.

Je souhaiterais donc, selon l'invite de la motion, que le Conseil municipal demande au Conseil administratif de rechercher, en collaboration avec la SPA, les associations intéressées et les autorités cantonales et communales, une solution qui puisse protéger les amis des animaux des exploiteurs de leur mort.

Préconsultation

M. Jean-Marc Froidevaux (L). C'est une proposition qui est intéressante. Elle nous est venue comme par hasard au Conseil municipal en même temps que les fêtes de la Toussaint, qu'on appelle aujourd'hui Halloween. Je trouve la proposition de M. Juon scandaleuse. Ce problème des cimetières est un problème qui nous revient régulièrement. Nous savons que nous avons des problèmes concrets avec des êtres humains et je reprends la remarque de M. Deneys qui nous disait tout à l'heure qu'il ne fallait pas créer des confusions de genre entre les problèmes que peuvent représenter différents statuts d'illégalité.

En ce qui concerne Genève, nous savons que nous n'avons pas de solution pour l'enterrement des populations musulmanes.

Une voix. Si!

M. Jean-Marc Froidevaux. Nous savons que nous n'avons guère de solutions en ce qui concerne l'enterrement des populations juives, puisque nous avons dû annexer un bout du territoire français pour constituer un cimetière juif. Vous me dites que nous avons des solutions pour les populations musulmanes. Vous voulez dire que nous n'avons pas encore épuisé la capacité d'accueil du cimetière musulman de Genève et que, pour éviter d'épuiser cette capacité, nous avons une politique extrêmement protectionniste pour déterminer qui a le droit d'y être enterré et quels sont les corps qui doivent être renvoyés dans leur pays d'origine.

Il y a là une question de proportionnalité. Nous parler aujourd'hui de créer un cimetière pour les animaux domestiques, ce n'est pas une idée généreuse, c'est une idée alibi. Nous avons des priorités et elles consistent effectivement à trouver des solutions qui correspondent aux volontés de chacune des personnes que nous accueillons sur ce territoire. Effectivement, quand nous pourrons prétendre avoir vraiment trouvé la solution de l'accueil et de l'enterrement des défunts résidant sur le territoire, nous nous poserons peut-être la question de savoir s'il existe des préoccupations à l'égard des animaux domestiques. Je vous recommande vivement en conséquence de ne pas entrer dans ce débat et de vous préoccuper de ce qui est véritablement une situation dramatique à Genève. *(Quelques applaudissements.)*

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Cela me gêne un peu de parler des cimetières juifs et des cimetières musulmans à propos d'une motion concernant les cimetières pour chiens. C'est un peu délicat. Je peux rassurer en revanche M. Froidevaux; le règlement concernant les cimetières municipaux a été

modifié en intégrant votre vote du 12 octobre 1999, en donnant la possibilité aux juifs et aux musulmans d'être enterrés dans nos cimetières municipaux, ce qui est une grande avancée pour le droit des personnes.

Lorsque je me suis rendu en Israël l'an passé avec Mme Fayon, rescapée d'Auschwitz, le président Arafat, que nous avons rencontré, et Shimon Peres étaient au courant de cette décision du Conseil municipal de la Ville de Genève et l'ont félicité. Nous avons également procédé à une révision de la loi cantonale sur les cimetières, que nous allons proposer au Conseil d'Etat avant la fin de la législature.

Encore une fois, je suis obligé de vous répondre, mais cela me gêne que vous mélangiez ces deux sujets. En ce qui concerne les cimetières pour chiens, je comprends les hésitations de M. Froidevaux, car il est vrai que c'est un petit peu délicat. D'autre part, je peux aussi comprendre les personnes qui n'ont que des animaux, chats ou chiens, dans leur existence et qui désirent un cimetière pour animaux. Je vous propose de rencontrer la SPA et de discuter avec elle afin de savoir ce que nous pourrions faire. Nous pourrions éventuellement donner un droit de superficie pour un cimetière géré par la SPA. Il faut encore que nous en discutions au Conseil administratif.

M. Roman Juon (S). J'aimerais répondre à M. Froidevaux. J'étais au courant de ce qu'a dit M. Tornare depuis ce printemps et je connaissais donc les problèmes des cimetières juifs et musulmans. Je ne me serais pas permis de faire ce que vous avez fait en essayant de jouer l'un contre l'autre, cela n'a absolument rien à voir. Je me suis basé uniquement sur une chose: je trouve simplement scandaleux qu'on puisse exploiter la faiblesse et la fragilité d'un certain nombre de personnes qui se trouvent dans ces situations et qui sont prêtes à payer n'importe quoi. Cela va arriver dans notre canton; c'est inévitable du moment qu'on pourra enterrer des animaux sur un terrain privé, puisque cela sera autorisé, la loi fédérale ayant été changée à ce niveau-là. C'est donc imminent et je regretterais beaucoup qu'on ait négligé la protection d'un certain nombre de citoyens et citoyennes qui ont peut-être des sentiments différents des vôtres ou de quelques-uns d'entre nous par rapport aux animaux. Je ne demande rien de plus et je ne suis pas d'accord de jouer avec les religions et les êtres humains comme cela a pu être fait hier soir à propos de la résolution N° 28 avec les enfants et les chiens. Je trouve que c'est un débat qui bifurque et c'est assez bas. Ceux qui font cela, en général, sur le plan politique, on les connaît. Ce n'est pas d'un très haut niveau; ils se sont d'ailleurs fait moucher ce matin.

M. Georges Breguet (Ve). Le groupe des Vert laissera la liberté de vote sur la motion N° 132. Nous considérons que ce n'est pas vraiment une priorité de notre

Conseil municipal d'y consacrer trop de temps. Il est vrai qu'il est très difficile d'interdire le mauvais goût par des règlements et il est clair que des gens font des tas de dépenses inconsidérées pour de nombreuses choses, objets et animaux. On peut certes les mettre en garde contre des escrocs à l'éternité de leurs animaux préférés, mais, personnellement, je ne pense pas qu'un règlement interdira le mauvais goût et je crois que chacun est libre de faire ce qu'il veut sur ce type de sujet.

M. Didier Bonny (DC). Je comprends tout à fait la bonne motivation de M. Juon par rapport au dépôt de la présente motion; cela part d'un bon principe, mais nous ne pouvons pas protéger nos citoyens de tout. Il y a des gens qui se font avoir, c'est ainsi. C'est dommage que M. Hediger ne soit pas là, car, sous forme de boutade, je dirais que, si nous commençons par un cimetière pour chiens, nous pourrons également supprimer les casinos, parce qu'ils sont aussi dangereux.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). J'entends depuis hier beaucoup d'attaques – nous parlions hier des chiens de combat – contre les chiens dans cette enceinte et je me pose quand même un certain nombre de questions, parce que, finalement, tout ce que nous avons reproché aux chiens s'adresse en fait à leurs propriétaires. En ce qui concerne la question qui a été posée, je crois que chacune et chacun sait que beaucoup de gens croient à la réincarnation. Certains seraient donc bien avisés de faire attention: lorsqu'on s'en prend aux chiens, on ne sait jamais. C'est tout ce que j'avais à dire. *(Rires.)*

M. Pierre Maudet (R). 99% de nos débats rasent les pâquerettes et, ce soir, Mesdames et Messieurs, on les fauche, car ce débat est proprement hallucinant. Je trouve qu'il est excessif de consacrer quarante-cinq minutes à la gent canine, on confond là les priorités. Ce qui me gêne en ville de Genève, ce n'est pas de marcher sur une crotte de chien, mais de trébucher sur un sans-abri ou sur un nécessiteux. *(Huées.)* Ce qui me gêne, ce n'est pas de parler des cimetières pour animaux, c'est de voir les jeunes qui y vont, c'est de voir le taux actuel de suicide chez les jeunes. Les priorités sont là, Mesdames et Messieurs! Cessons de parler de sujets secondaires dans ce Conseil municipal! Cessons de consacrer des minutes précieuses à ce genre de sujets au lieu de parler de thèmes vraiment importants. Arrêtons là ces débats qui sont tout à fait secondaires!

M. Sami Kanaan (S). Monsieur Maudet, il est toujours dangereux de donner des leçons à tort et à travers. On peut considérer qu'il s'agit d'un sujet secondaire,

mais, malheureusement, la population des chiens dépasse celle des enfants en ville de Genève; c'est une réalité sociale dont nous devons tenir compte, particulièrement en ce qui concerne les chiens de combat. Nous avons traité hier après-midi du rapport PR-84 A et voté un crédit de l'ordre de 1,3 million de francs pour la lutte contre l'exclusion et en faveur du travail pour les jeunes; c'est aussi tout à fait considérable. Ne donnez donc pas de leçons déplacées.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est refusée à la majorité (quelques abstentions).

6. Résolution de Mmes Marie-France Spielmann, Liliane Johner, Fatiha Eberle, Eustacia Cortorreal, Ruth Lanz, Evelyne Strubin, Marie Vanek, MM. Jacques Mino, Jean-Pierre Lyon, Jacques François, Souhail Mouhanna, Daniel Künzi, Alain Marquet et Olivier Coste: «Réhabiliter les combattants suisses pour la libération de la France» (R-29)[1].

PROJET DE RÉSOLUTION

Exposé des motifs

En juin 1940, le gouvernement français a capitulé face à Hitler. Les armées du Reich avaient gagné la bataille de France, elles n'avaient pas vaincu le peuple français.

Dès le 18 juin 1940, le général de Gaulle a exhorté les Français à poursuivre la lutte contre l'envahisseur. Progressivement, des millions de Français se sont engagés dans le combat contre l'occupant nazi. Parmi eux, il y avait des centaines de Suisses, et des Genevois en particulier, résistants ou membres de l'armée de De Gaulle, les Forces françaises libres.

Ces Suisses payèrent cher leur engagement contre le nazisme. Certains sont morts au combat, d'autres furent blessés. Ce qui attendait les rescapés rentrant en Suisse, ce n'était pas la Légion d'honneur, mais les tribunaux militaires. Ils furent condamnés pour désertion de l'armée suisse ou pour s'être engagés dans une armée étrangère sans l'autorisation du Conseil fédéral.

Considérant:

– le réexamen critique, légitime et indispensable de l'attitude officielle de la Suisse officielle avant, pendant et après la Seconde Guerre mondiale;

[1] Annoncée, 1944.

– la manière indigne dont ont été traités les combattants suisses contre le fascisme et le nazisme à leur retour en Suisse;
– l'absence de réhabilitation de ces combattants par les autorités suisses, malgré de nombreuses démarches faites dans ce sens;
– la nécessité d'une reconnaissance de leur engagement par la Suisse, et par Genève en particulier;
– le grand âge de ces combattants,

le Conseil municipal charge le Conseil administratif de planter un arbre, avec une plaquette commémorative, en l'honneur de ceux qui, au péril de leur vie, ont défendu les valeurs démocratiques et républicaines, pour la libération de la France, de l'Europe et de l'Afrique de l'asservissement nazi.

M. Daniel Künzi (AdG/SI). Il s'agit dans cette affaire d'une question de justice ou, plus exactement, d'une question d'injustice. On ne peut pas réparer l'injustice, mais on peut au moins, me semble-t-il, contribuer à en atténuer les effets.

En juin 1940, le gouvernement français a capitulé face à Hitler. Les armées du Reich avaient gagné la bataille de France, elles n'avaient pas vaincu le peuple français. Dès le 18 juin 1940, le général de Gaulle a exhorté les Français à poursuivre la lutte contre l'envahisseur. Progressivement, des millions de Français se sont engagés dans le combat contre l'occupant nazi. Parmi eux, il y avait des centaines de Suisses, et des Genevois en particulier, résistants ou membres de l'armée de De Gaulle, les Forces françaises libres. Ces Suisses payèrent cher leur engagement contre le nazisme. Certains sont morts au combat, d'autres furent blessés. Ce qui attendait les rescapés rentrant en Suisse, ce n'était pas une quelconque Légion d'honneur, mais les tribunaux militaires. Ils furent condamnés pour désertion de l'armée suisse ou pour s'être engagés dans une armée étrangère sans l'autorisation du Conseil fédéral.

Considérant le réexamen critique, légitime et indispensable de l'attitude officielle de la Suisse officielle avant, pendant et après la Seconde Guerre mondiale; la manière indigne dont ont été traités les combattants suisses contre le fascisme et le nazisme à leur retour en Suisse; l'absence de réhabilitation de ces combattants par les autorités suisses, malgré de nombreuses démarches faites dans ce sens; la nécessité d'une reconnaissance de leur engagement par la Suisse, et par Genève en particulier, et, finalement, le grand âge de ces combattants, nous demandons que le Conseil municipal charge le Conseil administratif de planter un arbre, avec une plaquette commémorative, en l'honneur de ceux qui, au péril de leur vie, ont défendu les valeurs démocratiques et républicaines, pour la libération de la France, de l'Europe et de l'Afrique de l'asservissement nazi.

C'est en partie grâce à eux que la Suisse a pu échapper au péril brun.

Préconsultation

M. Georges Breguet (Ve). Notre assemblée s'occupe de l'Histoire de deux manières; soit nous la faisons avec notre histoire locale et les décisions que nous prenons concernant la vie de nos citoyens, soit de temps en temps nous portons un jugement sur la grande Histoire. J'ai toujours considéré que le deuxième exercice était délicat et qu'il représente un certain nombre de dangers.

Il est évident que le problème soulevé par les motionnaires est tout à fait digne d'attention. A part les séances du 16 décembre sur l'examen du budget, c'est la dernière fois que notre Conseil municipal va siéger au cours du XXe siècle, aussi pouvons-nous porter un regard sur ce siècle. C'est vrai que ce siècle a été tragique et qu'il a été traversé par un certain nombre d'événements politiques abominables. Il est vrai que notre pays, notre ville ont eu énormément de chance de pouvoir traverser ce siècle sans subir les différents totalitarismes, mais il vrai aussi que notre politique pour arriver à ce résultat a présenté certaines faces obscures, sombres et, dirons-nous même, pour certains événements, condamnables.

Maintenant, que devons-nous faire face à l'Histoire? Nous avons ce problème à la commission des arts et de la culture, puisque nous examinons actuellement la motion N° 97, renvoyée à cette commission le 30 septembre 2000, qui demande de donner la médaille «Genève reconnaissante» aux anciens combattants de la guerre d'Espagne. D'autres résolutions ou motions présentées dans ce Conseil municipal traitaient également du problème de la mémoire par rapport à certains événements historiques et certaines personnes y ayant pris part. Il est vrai que, dès qu'une proposition concrète est faite, il y a toujours un côté positif et un côté négatif.

Il est évident que nous aimerions faire quelque chose; je crois qu'une majorité de ce Conseil municipal aimerait rendre hommage aux différents individus ou groupes qui, au cours de ce siècle, ont lutté pour les idéaux démocratiques, humanistes et républicains. Personnellement, je mets les résistants français et les gens qui les ont aidés dans ce groupe, mais on ne peut pas multiplier indéfiniment ce type de monuments; c'est la raison pour laquelle je vous ai proposé un amendement, que les chefs de groupe et la plupart des motionnaires ont reçu. Je me permets de vous le lire:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal charge le Conseil administratif de *développer un espace, un temps et une action de mémoire en l'honneur de ses citoyens, habitants et hôtes* qui ont défendu les valeurs démocratiques, *humanistes* et républicaines *face aux totalitarismes du XXe siècle*.»

Un espace existe déjà. Il s'agit d'un espace qui contient le monument aux brigadistes et la pierre commémorative des événements de 1932. Nous pourrions le développer sous une forme que je ne me permettrai pas moi-même de définir. Un temps: nous pourrions faire à une certaine période un rappel de mémoire sur ce qu'a été ce XXe siècle et les différents événements qui l'ont traversé; une action: nous pourrions parfaitement imaginer un témoignage de reconnaissance de la Ville de Genève à l'égard de ces différentes personnes ou groupes qui se sont engagés, ces citoyens, habitants ou immigrés, car une partie des personnes concernées n'étaient pas des Genevois de pure souche; l'immigration a aussi joué un grand rôle dans toute cette histoire et nous partageons tous les mêmes valeurs démocratiques, humanistes et républicaines. Par contre, il pourrait y avoir un débat, mais il faudra peut-être le faire une autre fois, sur cette lutte contre les totalitarismes. Vous savez qu'il n'y a pas eu, je tiens quand même à le dire ce soir, que du totalitarisme de droite – fascisme et nazisme – au cours du XXe siècle. Le stalinisme a été une chose abominable et il est vrai que les gens qui ont lutté contre le stalinisme auraient parfaitement le droit de figurer dans cet espace de mémoire. Toutefois, nous ne pouvons pas, nous, ce soir, en quelques minutes, refaire cette histoire. C'est pour cette raison que je vous propose de soutenir mon amendement et de transférer ce dossier à la commission des arts et de la culture.

M. Armand Schweingruber (L). Je n'ai pas été trop bavard dans ce Conseil municipal depuis que j'y suis entré, mais il y a parfois des questions de principe qui exigent une intervention, parce qu'il convient de traiter en les séparant des questions de sentiments. Je m'explique: le projet de résolution N° 29 qui nous est soumis ressemble comme un frère jumeau à la motion N° 97 que nous avons traitée en septembre dernier; il s'agissait alors de décerner des médailles, des récompenses aux combattants suisses et genevois de la Guerre civile espagnole qui s'est déroulée de 1936 à 1939. Je m'étais déjà exprimé à ce sujet au nom du groupe libéral et ce nouveau projet m'oblige à reprendre des explications à peu près similaires.

Je le redis: il faut bien séparer la raison, la raison légale, et les sentiments. Il y a peut-être une nuance par rapport au problème de la guerre d'Espagne, en ce sens que la France occupée, à l'époque, c'était le pays voisin, le pays ami, particulièrement pour Genève et ses habitants, et cela a certainement accru à Genève la sensibilité au drame de l'occupation allemande en France voisine, qu'on a pu voir à travers une frontière presque hermétiquement close par des barrages de barbelés. Comme je suis l'un des doyens d'âge de cette assemblée, vous savez pourquoi, je suis assez vieux pour avoir personnellement vu ces barbelés, là où les routes où l'on se promenait le dimanche à pied ou à vélo touchaient la frontière; je pense notamment aux barrières visibles du côté de Soral ou de Crassier. Les mobiles des

engagés volontaires au sein des Forces françaises libres ont été sans doute très divers. Il y a peut-être eu un besoin d'aventure, chez d'autres le sentiment de remplir un devoir moral, chez d'autres encore un engagement politique évident. Il y avait de tout cela et j'admets que le courage qui a été exprimé dans la réalité par ces personnes mérite notre respect.

Pourtant, il faut quand même remettre les idées à leur juste place et rappeler les règles du jeu. L'article 18 de la Constitution fédérale qui était en vigueur à l'époque, tout comme l'article 59 de la Constitution en vigueur depuis l'an dernier qui a remplacé la précédente, cent vingt-cinq ans après, stipule que tout citoyen suisse est astreint au service militaire. La Constitution fédérale n'a pas ajouté, je cite: «dans l'armée suisse ou étrangère de son choix». En conséquence, le citoyen suisse qui, à l'époque, avait pris la décision personnelle de s'engager dans une armée étrangère au lieu de l'armée de son pays a finalement violé un devoir constitutionnel fondamental. S'il a négligé ce devoir, s'en remettant à son propre jugement à ses risques et périls, il ne faut pas qu'il se soit étonné à l'époque d'en avoir subi certaines conséquences. Dans certains pays dont le régime, heureusement, s'est effondré, je pense à l'Est de l'Europe, on ne plaisantait pas à ce sujet et le tarif aurait certainement été la peine capitale.

Il ressort un premier élément de cette analyse succincte, qu'on ne peut pas trop développer, car il faut se résumer à l'essentiel. Sur le plan strict du droit constitutionnel en vigueur encore maintenant, planter un arbre, ériger une plaque commémorative, c'est, dans ce cas, un dérapage et un non-sens du point de vue juridique et civique. Deuxième constatation: comme pour le cas des combattants de la guerre d'Espagne, dont on a parlé il y a à peu près trois mois, le projet de résolution N° 29 qui nous est présenté inverse complètement les rôles. S'il y a un devoir de mémoire à accomplir dans le sens qui nous occupe – il y a d'ailleurs, dans le projet de résolution, une allusion négative à la Légion d'honneur – il ne peut être logiquement le fait que de la France, mais pas de la Suisse et encore moins du petit parlement de la Ville de Genève qui voudrait, dans beaucoup de cas, donner des leçons de savoir-vivre au Conseil fédéral.

Je souligne que la France a accompli ce devoir de mémoire. A côté du consulat général de France à Genève, qui est d'ailleurs le plus important des consulats de France à l'étranger, il y a un monument qui est dédié, je cite: «Aux Français de Genève et aux volontaires suisses morts pour la France des deux guerres de 1914-1918 et 1939-1945». C'est cela le geste juste. Il est vrai que les noms inscrits sur ce monument ne sont que ceux des morts et pas ceux des survivants, mais je le répète parce que c'est une évidence, si une récompense commémorative devait être attribuée à des survivants, ce geste incomberait à la France, qui a été libérée de la puissance occupante par les forces que nous savons; c'est à elle et à aucun autre pays, et certainement pas au nôtre, de le faire. Sur le plan suisse, on pourrait

tout juste admettre à la rigueur que ce geste de commémoration soit éventuellement accompli par une association privée, mais en tout cas pas par un des éléments de nos institutions politiques.

Je me permets d'ajouter deux remarques un peu plus personnelles à ce sujet, parce qu'il y a certaines résolutions et motions de ce parlement qui n'auront jamais fini de m'étonner. Je précise que je ne vise personne en particulier, mais que je fais un constat d'ordre un peu plus général. Tout d'abord, c'est un peu la tendance de gauche de notre parlement de préconiser de telles récompenses pour l'engagement dans une armée étrangère, alors que certains des représentants de cette gauche – mais je ne vise personne en particulier – font des crises d'urticaire quand ils voient l'uniforme d'un soldat suisse. La votation du 12 mars 2000 sur l'initiative populaire cantonale «Genève, République de paix» en était le dernier exemple. Certains éléments de la gauche – pas tous, je redis que je ne vise personne particulièrement – se sont permis d'aller contester ou siffler le dernier défilé militaire de l'armée suisse qui a eu lieu en ville de Genève il y a trois ou quatre ans. Je me permets de le souligner et je me demande dans ce cas où est la cohérence par rapport aux devoirs constitutionnels que nous devons défendre dans ce parlement.

Deuxième remarque. Tout récemment, à la suite de la votation fédérale qui a eu lieu le 26 novembre 2000 sur l'AVS et sur l'armée, j'ai été personnellement très choqué de voir la manchette d'un des quotidiens de notre cité qui disait ceci: «AVS et armée, Genève battue par la Suisse». Alors, quelle prétention! Quelle suffisance! C'est le nombrilisme le plus absolu. Je me demande pour qui on se prend au bout du lac à vouloir toujours donner des leçons au reste du pays. Pour ma part, je me dis qu'il est heureux que le reste de la Suisse existe pour remettre parfois les églises au milieu des villages. *(Protestations.)*

En conclusion, je me dis que Genève fait encore partie de la Suisse jusqu'à nouvel avis, avec les droits, mais aussi les devoirs qui s'y rattachent et qu'à son échelle notre parlement municipal a le devoir d'être le gardien de l'ordre constitutionnel et légal existant et non pas de s'ériger comme il le fait parfois en contestataire systématique de cet ordre. Pour toutes ces raisons, je qualifie la résolution N° 29 de dérapage, d'incohérence, voire d'aberration. Par conséquent, le groupe libéral recommande le rejet de cette résolution. *(Applaudissements.)*

M. Jacques Mino (AdG/SI). Les arguties juridiques ne pourront jamais exonérer nos autorités ni celles des autres Etats d'un devoir moral et humain qui va bien au-delà des lois établies. On l'a bien vu récemment avec l'examen de conscience auquel nos autorités ont bien dû se livrer face à ce qu'elles ont fait à nos frontières lors de la dernière guerre.

Par ailleurs, l'amendement qui nous est soumis, dans son intention d'offrir de manière anonyme à toutes les causes un acte de mémoire, fait que plus personne n'est finalement vraiment concerné. La résolution demande que l'on rende justice aux habitants de Genève qui se sont battus contre le nazisme; elle ne doit pas être diluée et vidée de son sens. C'est pourquoi notre groupe ne pourra l'accepter.

M. Georges Breguet (Ve). J'aimerais juste apporter une petite précision. En effet, je serais personnellement tout à fait d'accord que nous votions les deux invites, mon amendement constituant alors une invite supplémentaire. Je réfute complètement l'argument selon lequel je m'opposerais à une reconnaissance particulière. Au contraire, je trouve qu'il faut rassembler les reconnaissances particulières et il est évident que je ne m'oppose aucunement à ce qu'on plante un arbre en mémoire des résistants français ou des Suisses qui ont aidé les résistants français.

J'ai peut-être proposé un amendement un peu généralisant et je pense que la réflexion n'est pas complètement terminée; l'idée de faire un geste, comme on l'a souligné ce soir au Conseil municipal, n'est pas fausse, mais je pense que l'on doit encore travailler, aller peut-être pas à pas sur ce sujet. Le débat n'est pas terminé.

(La présidence est momentanément assurée par M. Pierre Losio, vice-président.)

M. Daniel Künzi (AdG/SI). J'ai entendu tout à l'heure un membre du Parti libéral s'interroger sur une Genève qui voulait donner des leçons à la Suisse et au Conseil fédéral en particulier et qui s'étonnait un peu de la dérive de notre petit canton. J'aimerais ramener l'église au milieu du village – si je peux me permettre – en rappelant quand même qu'un monument national qui fait la fierté d'une certaine Suisse – et ce n'est pas la mienne – et qui figure dans tous les bons livres d'histoire, et dans les pires aussi, le Lion de Lucerne. Ce monument commémore l'engagement des Suisses au profit du roi de France. Les Suisses mercenaires qui sont morts pour la monarchie ont droit à leur monument. Je pense que, le minimum, si on est éclairé en ce début de millénaire ou en cette fin de siècle tragique, c'est de reconnaître – car nous, dans ce parlement, sommes comptables de l'histoire – le sacrifice qui a été fait par nos compatriotes genevois et de les honorer maintenant que c'est encore possible.

Mme Virginie Keller Lopez (S). J'aimerais répondre à l'intervention de M. Breguet. Il ne sera malheureusement pas possible pour la plupart d'entre nous

de voter l'amendement, car il nous semble en effet contradictoire de vouloir honorer des combattants, des personnalités ou des gens qui se sont engagés à un moment donné de leur vie et en même temps de consacrer une espèce de lieu qui rassemblerait toutes ces causes qui parfois n'ont rien de commun. Il nous semble donc tout à fait bien de pouvoir décider, chaque fois que quelqu'un en fait la proposition, de la manière dont on veut honorer ces personnes, leur travail ou leur combat et de l'endroit qui convient pour cela. Nous trouvons très bien qu'en se baladant dans la ville de Genève on découvre sur certaines places des arbres plantés en mémoire de quelqu'un, des statues ou des plaques. C'est ainsi que la ville se construit; elle est faite de toute cette imbrication de gens qui ont lutté à un moment donné ou à un autre. Nous refuserons donc l'amendement de M. Breguet; nous accepterons par contre le projet de résolution N° 29.

Nous voudrions aussi simplement signaler que nous avons, il n'y a pas longtemps, discuté de cette question à la commission des arts et de la culture au sujet de la motion N° 97 sur les combattants suisses lors de la guerre d'Espagne; il nous semblait donc intéressant de renvoyer le projet de résolution N° 29 non pas à la commission sociale, mais à la commission des arts et de la culture, qui a déjà commencé à faire ce travail de réflexion pour la commémoration de ces gens.

M. Olivier Coste (S). Je voudrais m'élever en faux contre les propos de M. Schweingruber à propos de notre engagement par rapport à l'armée. Je crois que cela n'a strictement rien à voir avec les positions socialistes sur ce sujet. Les Genevois qui se sont engagés contre la peste brune, qui est en train de reprendre vie et vigueur en Europe, ont eu un courage qu'il faut honorer maintenant, pendant qu'ils sont encore vivants. Je propose qu'on maintienne l'invite initiale de la présente résolution.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Honorer le courage: voilà une activité, pour utiliser un terme gauchiste de base, que l'on doit qualifier de «citoyenne». Est-ce que, dans une période de guerre, le fait de renoncer à défendre sa patrie pour défendre une autre patrie est une activité citoyenne? Est-ce que, à la fin de ce siècle, choisir d'honorer un camp qui s'est battu et qui a gagné, en oubliant que ce camp-là aurait pu perdre et que, finalement, nous nous rangeons du côté des gagnants, est une activité compatible avec les théories chères à Genève, République de paix?

La question qui est posée derrière la notion de mémorial est de savoir si nous voulons donner un message de paix ou un message de guerre. En l'espèce, nous choisissons d'honorer les vainqueurs. Cette résolution, à travers le texte final qu'on nous propose de mettre sur l'arbre qu'elle demande de planter, ne fait que

condamner les vaincus pour honorer les vainqueurs. Est-ce que cette démarche va dans le bon sens? Est-ce qu'elle va dans la direction de la paix? Je vous laisse à cette réflexion, mais ce qui me paraît en tout cas certain, c'est que l'ordre, pendant la guerre de 1939-1945, et il ne pouvait y avoir d'autre choix, était de défendre sa patrie, de défendre son canton, sa commune, son village, sa famille; c'est un principe fondamental et essentiel. Choisir de défendre une autre patrie n'est pas une démarche courageuse, c'est un choix politique. Le choix politique était celui de se dire que la «peste brune», comme vous la qualifiez, serait vaincue par la «peste rouge» et que, dans une telle situation, il fallait effectivement choisir de se rallier à la partie des forces libres qui n'étaient jamais que les premiers bastions en Europe de l'Internationale socialiste.

Pourquoi est-ce que la présente résolution nous vient avec tant d'enthousiasme de la fraction la plus à gauche de notre Conseil municipal? Il ne faut pas se le cacher: c'est parce qu'elle n'a pas d'autre vocation que d'honorer ses plus anciens militants. Qu'elle les honore, mais qu'elle ne demande pas à l'ensemble de ce Conseil municipal de s'aligner sur elle. En ce qui nous concerne, nous entendons que ne soient honorés que ceux qui ont défendu les frontières et ceux qui ont effectivement protégé la Suisse de l'envahissement des puissances de l'Axe. Je constate d'ailleurs, et c'est assez curieux, que la résolution nous suggère de nous souvenir des victimes du nazisme en Europe. Et en Afrique? Et en Asie? N'y en avait-il pas? Ceux-là, on les oublie. Je fais cette remarque pour dire à quel point cette proposition est ciblée sur l'une ou l'autre personne que vous avez à l'esprit. Ce n'est pas une démarche d'affirmation de courage, c'est au contraire une démarche d'affirmation de lâcheté et nous ne pouvons y souscrire en aucune manière.

Cela dit, nous ne pouvons que saluer l'intelligence de l'amendement de M. Breguet, parce que, finalement, au lieu de nommer des gens qu'il faut traiter en héros, il nous dit qu'il nous faut avoir un espace de réflexion sur cette matière et cela est juste. Nous avons déjà quelques éléments de cet espace dont le remarquable Musée de la Croix-Rouge qui est un espace tout naturel auquel nous pourrions peut-être imaginer quelque extension afin de faire connaître le prix de la guerre, le coût de la guerre, ce qu'est la guerre, ce qu'est la paix, par opposition à la guerre, comment l'on défend la paix et comment l'on crée la guerre. Les propos, comme ceux que nous tenons à cet instant, qui consistent à mettre en évidence des ennemis et des amis, sont générateurs de guerre, tandis que le projet d'amendement de M. Breguet est une démarche fondée sur l'intelligence.

Deuxième élément, on nous parle de la nécessaire révision de l'Histoire, mais c'est du révisionnisme! Nous sommes un parlement politique, nous ne sommes pas un parlement d'historiens! Qu'est-ce qui nous permet de parler de nécessaire révision de l'Histoire? Et qu'est-ce qui nous permet de nous positionner en tant

qu'historiens alors que nous n'avons pas d'autre vocation que de nous présenter en tant que politiciens? A cet égard, nous changeons notre casquette; nous affirmons que nos parents se sont trompés en 1940 et qu'il s'agit de condamner tous ceux qu'on a félicités et de féliciter tous ceux qu'on a condamnés. C'est du révisionnisme et c'est une démarche scandaleuse! Par contre, il n'est pas interdit d'avoir un espace qui passe outre aux questions dont nous n'avons pas été les témoins, mais dont nous avons appris par la presse, par quelques livres ou par l'audition de l'une ou l'autre des parties ce qui s'est passé. Il y a lieu de poursuivre cette réflexion et, à ce titre, il y a lieu de prévoir un espace de mémoire.

Mémoire? Vous, les résolutionnaires, vous nous proposez, à titre de mémorial, un arbre. C'est bien, un arbre, mais les arbres meurent. Peut-on confier la mémoire à la mort? *(Protestations.)* Ce n'est pas très raisonnable. Il faut bien comprendre que vous avez là une vision extrêmement éphémère de la mémoire et je crains que cet aspect éphémère ne soit précisément ce qui caractérise de manière la plus évidente la résolution qui nous est soumise.

Je vous suggère que nous nous mettions tous d'accord pour dire que l'amendement de M. Breguet, donc des Verts, est une invite qui va suffisamment dans votre sens pour que vous, résolutionnaires, puissiez y accéder et qui va en tout cas suffisamment dans le sens des libéraux pour que, nous, nous y souscrivions sans réserve.

M. Armand Schweingruber (L). Chers collègues, deux interventions qui ont été faites tout à l'heure par nos collègues Olivier Coste et Daniel Künzi m'obligent à remettre certaines choses au point. Je n'ai pas dit qu'il ne fallait pas décerner de récompenses, j'ai simplement dit que s'il y avait quelque chose à faire de façon précise pour des personnes, c'était à la France et non pas à la Suisse de le faire. Que cela soit bien clair.

Deuxièmement, je me permets d'intervenir pour corriger les propos de notre collègue Daniel Künzi. Manifestement, il ne connaît pas son histoire suisse et je lui recommanderais vivement d'aller faire un tour un samedi ou un dimanche au château de Penthes où se trouve le Musée des Suisses à l'étranger et d'écouter une des conférences remarquables de son conservateur, M. Jean-René Bory. M. Künzi a parlé du monument du Lion de Lucerne qui rappelle la mémoire des soldats suisses victimes de la Révolution française le 10 août 1792, si j'ai bonne mémoire. Il ne s'agissait pas de mercenaires ni d'engagés volontaires; il s'agissait des contingents de soldats suisses engagés au service du roi de France pour sa protection par des conventions d'Etat à Etat et qui y ont laissé leur vie par fidélité à la parole donnée. C'est ce qu'on appelait des soldats «capitulés» dans le cadre de traités qui s'appelaient à l'époque des «capitulations militaires». Que ce soit clair:

il s'agissait de traités d'Etat à Etat. Alors, parler de mercenaires dans ce cas-là est totalement erroné et, du point de vue historique, je ne pouvais pas le laisser passer.

Le président. Il devient évident, chers collègues, que nous reviendrons ce soir à 20 h 30.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Je suis forcé d'intervenir après l'intervention de M. Froidevaux qui a développé une vision extrêmement surprenante de l'Histoire. Je voudrais dire à M. Froidevaux, et je vous prie de m'excuser de le mentionner directement sans passer par la présidence du Conseil municipal, parce qu'il s'est adressé plusieurs fois directement à nous, que, lorsque des gens se battent contre le fascisme et contre le nazisme, ils défendent la Suisse. Je crois qu'il n'a pas du tout compris les projets de Hitler à l'époque, qui voulait faire l'Europe du nazisme et, par conséquent, si M. Froidevaux imagine que les gens qui se sont battus contre le fascisme et le nazisme en France et ailleurs sont des gens qui ne défendent pas leur patrie qui est la Suisse, c'est que l'historien miniature qu'il est n'a strictement rien compris à la Seconde Guerre mondiale.

Je voudrais également dire qu'à l'époque, en 1939-1940, la puissance triomphante était l'Allemagne. Les gens qui se sont battus en France et ailleurs contre le nazisme ne sont pas allés au secours des vainqueurs, ils sont allés là où il y avait un combat à mener contre le nazisme triomphant. C'était du courage et ce n'était pas du tout de la lâcheté. La lâcheté est le fait de ceux qui croyaient pouvoir se défendre ou défendre la patrie en se repliant sur eux-mêmes et en imaginant que le nazisme allait épargner la Suisse, et même la récompenser – on a vu ce qu'il en était. D'autre part, il faut qu'on sache que les vainqueurs d'un jour ne sont pas forcément les vainqueurs du lendemain. Nous avons vu ce qu'il en était advenu avec les fonds en déshérence et avec un certain nombre d'autres faits historiques dont nous avons pris connaissance ces derniers temps. Aujourd'hui, la position d'un certain nombre de résolutionnaires au Conseil municipal est quelque chose qui honore Genève, parce qu'elle contribue à la lutte contre le fascisme et le nazisme. Si les libéraux veulent nous proposer des résolutions qui mentionnent d'autres combattants pour la liberté et contre le fascisme et le nazisme et d'autres totalitarismes, nous les accueillerons avec beaucoup de plaisir. Qu'ils soient sûrs que nous voterions toute résolution qui va dans le sens de la lutte contre l'oppression, d'où qu'elle vienne.

(La présidence est reprise par M. Bernard Paillard, président.)

Mme Michèle Künzler (Ve). Merci de me laisser intervenir dans ce combat d'idéologies, mais j'aimerais revenir à des choses très simples. Il semble pour nous qu'il est important de passer en commission pour déterminer ce que nous avons envie de consacrer comme monument, comme site, pour avoir une réflexion globale. Celle-ci est déjà entamée; continuons-la en commission. Je ne pense pas que c'est en s'invectivant de part et d'autre sur des visions historiques de toute façon faussées que nous avancerons vers la vérité. Il nous tient à cœur de lutter maintenant contre le fascisme, le totalitarisme de l'argent qui nous empoisonne la vie, maintenant et pas il y a cinquante ans. *(Protestations.)* C'est ce fascisme de l'argent que je combats et que je combattrai.

M. Daniel Künzi (AdG/SI). Il ne s'agit pas ici de faire un débat d'historien ou, en quelque sorte, idéologique. Le problème du nazisme et du fascisme n'était pas simplement une question d'opposition d'idées, mais une question de vie ou de mort pour des peuples entiers, les Juifs et les Tziganes en particulier. Si on veut savoir maintenant comment combattre cet ennemi-là qui renaît, parce que le ventre du monstre est toujours fécond, pour reprendre Brecht, il s'agit de savoir aussi d'où il vient. Les remarques venant du camp d'en face me font penser, parce qu'il faut quand même avoir un peu de mémoire dans cette enceinte, qu'en 1940-1941, pour le *Journal de Genève*, par exemple, de Gaulle était un diviseur de la France. Pour le *Journal de Genève*, comme pour les autorités helvétiques établies, il n'y avait qu'une seule France, c'était celle de Pétain.

J'aimerais quand même répondre à la mesquine apostrophe qui vient d'en face, selon laquelle nous voudrions honorer nos petits amis. Rassurez-vous, Mesdames et Messieurs les libéraux, nous avons quand même des vues un peu plus larges et un peu plus longues que les vôtres. En l'occurrence, ceux auxquels je pense étaient tout simplement gaullistes et certainement proches de vos milieux. Ils ont simplement fait un acte exemplaire pour lequel je pense que nous devons les honorer.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je crois qu'un Conseil municipal qui remplit un devoir de mémoire vis-à-vis de ceux et de celles – n'oublions pas qu'il y a eu également des femmes – qui se sont battus pour la liberté, le respect des droits des personnes ici et ailleurs, en leur rendant hommage et en cultivant leur souvenir, est un Conseil municipal qui montre à la jeunesse qu'il y a un sens à l'Histoire pour éviter que certains événements ne se reproduisent.

Je ne veux pas faire des discours sur l'Histoire; Bernard Lescaze le ferait mieux que moi. J'aimerais cependant dire ceci: on a l'habitude de lire dans les livres d'histoire que la guerre de 1914-1918 fut une guerre entre nations. Il est

clair que dans cette guerre certaines nations ont utilisé des classes prolétariennes comme chair à canon, mais la guerre de 1939-1945 fut une guerre idéologique qui dépassait la notion de nation. Je crois que vous avez raison, Mesdames et Messieurs, de cultiver ce devoir de mémoire, que ce soit contre le totalitarisme nazi ou contre le totalitarisme stalinien.

Je crois qu'il faut aussi rendre hommage à M. Künzi, qui n'est pas manichéen comme certains l'ont prétendu sur ces bancs. M. Künzi a fait il y a quelques années un film remarquable sur une bibliothécaire de la Faculté des lettres, Yvonne Bovard, qui était communiste quand elle était jeune. Elle a suivi un homme également communiste qu'elle aimait beaucoup et est allée vivre avec lui en Union soviétique. C'est ce que Daniel Künzi avait bien montré dans ce film, et elle a été prise – hélas – dans les tenailles du stalinisme, puisqu'elle a fait un séjour dans un goulag. Je crois donc que notre collègue Künzi est quand même quelqu'un qu'il faut respecter, qui est objectif et qui sait également que le stalinisme est tout aussi répréhensible que le totalitarisme nazi.

Un président américain qui s'appelait Thomas Jefferson disait: «Chacun a deux patries, la sienne et la France.» A Genève, nous sommes quand même dans une république qui a été fondée par le Français Jean Calvin, Monsieur Schweingruber, et, chaque fois que la France a été victime d'oppressions ou de menaces totalitaires, comme en 1939-1945, de nombreux Genevois, qu'ils soient de droite ou de gauche – j'en ai connu de droite, Monsieur Schweingruber – sont allés se battre aux côtés d'une nation qui a la même culture et la même langue que nous; c'est important. Je ne citerai qu'une personne que j'ai connue quand j'étais enfant, c'était Jean Fazy, héros de la Résistance, Monsieur Schweingruber, qui était radical et petit-fils de James Fazy. Il s'était engagé contre l'avis des autorités suisses dans l'Armée des ombres.

On peut avoir tort sur le plan juridique, Monsieur Schweingruber, et raison sur le plan politique. Cela me paraît important. Je vous rappellerai également, Monsieur Schweingruber, qu'il y a encore des Suisses qui s'engagent pour des armées étrangères, les gardes suisses du Vatican, et personne ne dit rien.

En résumé, Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif ne veut pas prendre parti entre la résolution proprement dite et l'amendement écologiste que nous sommes prêts à étudier, mais nous approuvons cet hommage que vous voulez rendre aux personnes qui se sont engagées contre un totalitarisme qui dépassait l'idée de nation. *(Applaudissements.)*

Le président. Nous allons procéder aux votes. Monsieur Breguet, si je vous suis bien, votre amendement constitue une invite supplémentaire? *(Acquiesce-*

ment de M. Breguet.) C'est bien cela. Je vous relis l'amendement de M. Breguet: «Le Conseil municipal charge le Conseil administratif de développer un espace, un temps et une action de mémoire en l'honneur de ses citoyens, habitants et hôtes qui ont défendu les valeurs démocratiques, humanistes et républicaines face aux totalitarismes du XXe siècle.»

Mis aux voix, l'amendement de M. Breguet est accepté à la majorité (1 opposition et quelques abstentions).

Mise aux voix, la prise en considération de la motion amendée est acceptée à la majorité (quelques oppositions libérales et radicales et quelques abstentions démocrates-chrétiennes et radicales).

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée à la commission des arts et de la culture est accepté sans opposition (quelques abstentions).

7. Interpellation de M. Roman Juon: «Pourquoi notre maire a-t-il boudé les Fêtes de Genève? Etait-ce la position officielle du Conseil administratif?» (I-34)[1].

M. Roman Juon (S). Bien que je ne sois plus un passionné des Fêtes de Genève depuis très longtemps, puisque je n'y participe plus depuis des années, j'ai décidé cette année, vu qu'on en parlait beaucoup, d'y aller et d'y participer du vendredi soir jusqu'au dimanche soir compris.

Des voix. Bravo!

M. Roman Juon. Il y a eu un défilé le vendredi soir avec des vaches, qui n'étaient d'ailleurs pas folles ce soir-là, ce qui m'a passionné. Les autorités de tous les cantons de Suisse étaient présentes, mais je n'ai pas vu grand monde des autorités genevoises. Quant à notre maire qui aurait dû être sur un char et ouvrir le cortège, il brillait par son absence, et ses quatre collègues aussi. Vous avez pu en connaître le motif quelques jours après dans un journal du matin: ils avaient une autre mission bien plus importante, celle de discuter très sérieusement de leurs affaires à Calvi en Corse, tout en accueillant en même temps le bateau *Genève* qui participait à une course.

---

[1] Annoncée, 1417.

Je ne veux bien évidemment pas accuser le maire, en l'occurrence, je m'adresse à tout le monde; ce n'est pas une interpellation méchante et qui montre du doigt, mais cela m'a beaucoup gêné, parce que, le samedi comme le dimanche, il n'y avait quasiment aucune autorité de la Ville de Genève. Il fut une époque où nous étions tous plutôt remontés contre les Fêtes de Genève qui étaient plus les fêtes d'un certain parti un peu clairsemé ce soir, voire d'autres personnes qui ne sont pas dans nos milieux de la gauche qui n'y participent quasiment jamais; c'était une fête des commerçants et cela devenait de plus en plus désagréable. J'ai pu constater, entre le vendredi, le samedi et le dimanche, que le nombre de citoyens et citoyennes qui ont participé à ces Fêtes de Genève est impressionnant: environ 300 000 personnes. Parmi elles, beaucoup se sont déplacées de l'étranger, de France voisine, mais, surtout, il y avait beaucoup de Genevois et c'est ce qui m'a étonné. Je n'ai jamais rencontré autant de monde que je connaissais.

J'interpelle le Conseil administratif en lui demandant d'essayer de faire un effort l'année prochaine, de montrer qu'il est intéressé et qu'il soutient cette fête, même si ce n'est pas en y contribuant financièrement d'une manière importante, mais en encourageant ceux qui se sont donné du mal, entre autres M. Frédéric Hohl qui a complètement rénové ces fêtes, en allant un peu dans leur sens. C'est aussi la fête de nombreux citoyens et citoyennes qui organisent la Fête de la musique et qui vont aussi à ces fêtes-là; je les ai vus et je peux en témoigner. Il faut donc essayer de marquer d'une manière plus large les Fêtes de Genève qui sont les fêtes du canton de Genève et surtout de la ville de Genève, puisqu'elles se déroulent d'abord sur son territoire.

M. Alain Vaissade, maire. Je vais répondre maintenant, car il serait inutile de reporter une réponse à cette interpellation. Une conseillère municipale libérale avait d'ailleurs déjà posé une question à ce propos et je lui avais déjà donné les motifs de notre absence.

Monsieur Juon, vous avez posé la question dans votre interpellation et vous y avez même apporté la réponse. Je ne peux que vous remercier, car mon travail pour clore cette interpellation est relativement facile. Cela dit, j'aimerais rappeler que les Fêtes de Genève sont organisées par l'Office du tourisme avec, évidemment, un mandat délégué à une association. J'aimerais rappeler que la contribution de la Ville de Genève est très importante dans les Fêtes de Genève, puisque non seulement nous assumons une part importante de la voirie, mais nous mettons tout notre domaine public à disposition; ce domaine public est ensuite rentabilisé et loué par l'association, ce qui lui fournit la plus grande part du financement des Fêtes de Genève. La Ville de Genève contribue donc énormément à ces fêtes. Il est vrai que les frais et les dégâts augmentent chaque année. Mon collègue Manuel Tornare est chargé après ces fêtes de remettre en ordre tous les

espaces verts et tous les massifs qui ont été détériorés. Il est d'ailleurs ravi d'avoir à faire cela pour les Fêtes de Genève, parce qu'il m'a dit tout à l'heure que c'est lui qui est responsable du fait que je n'ai pas été présent aux Fêtes de Genève. Il a en effet sollicité d'une manière très intéressante le Conseil administratif pour que nous puissions travailler ensemble à Calvi pour accueillir le bateau *Genève*. On ne peut donc pas être à deux endroits à la fois. C'est vrai que j'ai dédaigné l'honneur d'être sur un char devant 300 000 personnes; eh bien, admirez plutôt ma modestie, Monsieur Juon; je suis simplement allé accueillir un bateau dans un port, avec un équipage qui avait fait une course magnifique. Je n'ai pas péché par orgueil de ce côté-là, s'il faut répondre à votre interpellation. J'aimerais quand même vous dire, Monsieur Juon, que les Fêtes de Genève sont une fête cantonale; or je n'ai pas appris que le président du Conseil d'Etat avait participé à ces fêtes. Il y avait le vice-président, M. Lamprecht, mais il n'y avait pas le président du Conseil d'Etat. Sachez encore, Monsieur Juon, pour l'explication administrative, que nous avions demandé au comité d'organisation des Fêtes de Genève de toujours nous associer plusieurs mois à l'avance aux autorités qui participeraient à ces Fêtes de Genève. Or, depuis plusieurs années, ce n'est qu'au dernier moment qu'on demande notre participation et, en l'occurrence, M. Hohl m'avait adressé un message une dizaine de jours avant les Fêtes de Genève où il sollicitait ma présence. Malheureusement, comme je vous l'ai dit, j'avais un autre engagement ailleurs que je ne pouvais pas annuler.

Pour moi, l'interpellation est close et j'espère qu'on vous a répondu avec tous les éléments que vous pouviez apprécier.

L'interpellation est close.

8. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

9. Interpellations.

Néant.

10. Questions.

Néant.

Séance levée à 18 h 55.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 2442

2. Communications du bureau du Conseil municipal 2446

3. Motion de Mmes Isabel Nerny, Anne-Marie von Arx-Vernon et M. Bernard Lescaze: «Que fait-on des plantes qui ornent les nombreuses vasques lors du changement de décor floral par saison?» (M-128)..... 2447

4. Motion de Mmes Isabel Nerny et Alice Ecuvillon: «Clôturons et cédons un plan d'herbe dans le parc des Bastions pour les ébats des chiens de la Vieille-Ville» (M-131) 2450

5. Motion de M. Roman Juon, Mmes Isabel Nerny et Hélène Ecuyer: «Pour empêcher l'exploitation de la mort des animaux» (M-132) 2458

6. Résolution de Mmes Marie-France Spielmann, Liliane Johner, Fatiha Eberle, Eustacia Cortorreal, Ruth Lanz, Evelyne Strubin, Marie Vanek, MM. Jacques Mino, Jean-Pierre Lyon, Jacques François, Souhail Mouhanna, Daniel Künzi, Alain Marquet et Olivier Coste: «Réhabiliter les combattants suisses pour la libération de la France» (R-29) 2463

7. Interpellation de M. Roman Juon: «Pourquoi notre maire a-t-il boudé les Fêtes de Genève? Etait-ce la position officielle du Conseil administratif?» (I-34)..... 2476

8. Propositions des conseillers municipaux 2478

9. Interpellations 2478

10. Questions 2479

La mémorialiste:
Marguerite Conus